

Avis de vacance 	Cadre d'emplois : Technicien Quotité : Temps plein Publication: Interne/externe <i>durée de publication: 1 mois minimum (2 mois entre la publicité et la nomination) (article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques).</i> Poste occupé par J. Roux n° de DV au CDG: date DV:	Date de création 15 septembre 2020 Poste n° 6392 Date de mise à jour 19/10/2020 Note de service n°2020/82 EL/MN/MC
Filière : Technique Catégorie : B	Délai de dépôt des candidatures Lundi 21 décembre 2020	
DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DIRECTION GENERALE ADJOINTE SERVICES A LA POPULATION AFFECTATION : Service équipements culturels		
REGISSEUR(SE) SON/VIDEO		

La ville de Saint Martin d'Hères, ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité et ancré dans la proximité avec les usagers, recrute un(e) régisseur son/vidéo au sein du service Equipements culturels

Missions du service équipements culturels :

Le service a pour missions d'accueillir des manifestations culturelles et festives et d'intervenir sur le territoire Martinérois pour des événements nécessitant les compétences des techniciens du spectacle.

Le planning des manifestations prévues à **L'heure bleue** et à **l'Espace culturel René Proby (ECRP)** s'organise sur la base de trois axes prioritaires : la programmation culturelle, les activités municipales et les demandes associatives.

Missions du poste :

Sous la responsabilité hiérarchique du régisseur général de L'heure bleue, le régisseur son et vidéo aura pour mission d'assurer les régies son et vidéo des spectacles et manifestations programmés à L'heure bleue, à l'Espace culturel René Proby ainsi que sur le territoire Martinérois.

Le régisseur son et vidéo conçoit et supervise la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite son et vidéo d'un spectacle ou d'un événement. Il coordonne des solutions techniques liées à sa spécialisation « sonorisation et vidéoprojection » en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles. Il travaille lors des spectacles en tant que responsable son/vidéo et s'assure de sa bonne diffusion et de ses effets.

Le régisseur son et vidéo exerce ses missions au sein d'une équipe de régisseurs spécialisés avec lesquels il partage la polyvalence lors des représentations. Il participe au bon fonctionnement de L'heure bleue et de l'Espace culturel René Proby dans la diversité de ses activités. Le régisseur son et vidéo doit être capable d'intégrer les priorités du service dans la gestion quotidienne de ses activités. L'agent peut être amené à intervenir, dans le cadre de ces missions de régisseur son et vidéo, à L'heure bleue, à l'Espace culturel René Proby ainsi que sur l'ensemble du territoire Martinérois.

Les activités du poste

- Conduite des études techniques liées à la sonorisation et à la vidéo préalables à la réalisation
- Planification et organisation des installations de sonorisation et vidéo nécessaires
- Mise en œuvre de la régie son et/ou vidéo des spectacles et des événements
- Pilotage, suivi et contrôle les activités des personnels techniques intermittents
- Participation à la vie du service et apport d'éléments relatifs à la technique
- Accueil du public dans les différents équipements et lieux de diffusion hors les murs et application des consignes de sécurité, de sûreté et sanitaires

L'ensemble des régisseurs du service peuvent être désignés en qualité régisseur général pour une manifestation.

Dès lors, le régisseur général d'une manifestation :

- est l'interlocuteur référent chargé du suivi de la manifestation, en lien avec l'organisateur,
- transmet les instructions aux régisseurs et intermittents,
- coordonne la mise en œuvre technique du spectacle,
- assure le lien avec l'agent de sécurité incendie (SSIAP1),
- dispose d'une vision globale de la manifestation (accueil public, sécurité, mise à disposition des badges, convention de mise à disposition des locaux...).

Profil

Compétences	
Savoir-faire	Connaissances
- Consoles sonorisation : M7CL, 01V096 Version 2 - Son analogique et numérique, de toute la chaîne électro-acoustique - Maîtrise de toute la chaîne de matériels nécessaire à la diffusion vidéoprojection (de la source au vidéoprojecteur) - Connaissance indispensable des outils informatiques : logiciel son (traitement, édition, conduite, enregistrement, montage multi-piste), environnement Macintosh Open Office (Writer, Calc, impress), Powerpoint, site internet - Chercher l'information et la mettre en application - Identifier les différentes composantes d'un problème en vue de la recherche de solutions	- Le monde du spectacle, les techniques scéniques - Fonctionnement de la collectivité : organisation, missions, circuits et procédures administratives, services municipaux et les partenaires de la ville - Règles de sécurité : électricité, incendie, accroches et levage, règles de travail en hauteur et habilitations - Maîtrise des savoirs techniques en électricité et électrotechnique, électronique - Maîtrise des normes sonores

Qualités essentielles à la tenue de l'emploi :

- Être autonome, ponctuel, rigoureux et méthodique,
- Établir une relation de confiance avec ses interlocuteurs,
- Esprit d'équipe et qualités relationnelles, force de proposition,
- Réagir sur une situation, prendre les initiatives nécessaires, s'adapter, anticiper, prendre les initiatives et réagir dans la gestion des accueils,
- Éthique professionnelle, respect des obligations de discrétion et de confidentialité,
- Adaptabilité au changement en termes de moyens, de fonctionnement et d'équipe.

Habilitations	Conditions d'accès
Permis B / habilitation électrique exigés	Recrutement par voie statutaire (priorité au fonctionnaire titulaire / lauréat de concours) ouvert aux non titulaires sur la base de l'article 3/3/2 de la loi du 26 janvier 1984
Conditions d'exercice particulières	Formation appréciée : Accrochage et levage / Autorisation de conduite d'une nacelle type 1A
Horaires et lieu de travail : Le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h15, soit 35 h par semaine L'agent peut être amené à travailler en dehors des horaires définis ci-dessus et aussi les soirs, les week-end et jours fériés et en fonction des horaires des spectacles.	Rythme de travail soutenu : le travail doit être effectué rapidement pour s'adapter aux rythmes de la réalisation. L'emploi requiert une autonomie dans la conduite des activités et une capacité à assurer des responsabilités dans l'estimation des risques afin de garantir la sécurité.

Conditions de rémunération

Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)
Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public et des techniques de travail.

Les fonctionnaires du cadre d'emplois des techniciens en fonction, les lauréats du concours de technicien ou les agents non titulaires en fonction notamment dans le cadre des articles 3/3 de la loi du 26 janvier 1984 et plus particulièrement de l'article 3/3/2 étant précisé que les candidatures des titulaires seront examinées en priorité, voudront bien faire acte de candidature, (**lettre de motivation + CV obligatoire**), à Monsieur Le Maire - Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences

par email au : secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

Les candidatures internes se font sous couvert du chef de service.

(Tampon)

Le Directeur Général des Services

